des mains de la municipalité de Lille les magnifiques édifices élevés comme un temple à la science française. »

Le ministre a donné lecture de la liste des décorations décernées à l'occasion des fêtes, liste que nous avons publiée hier; il a remis la rosette d'officier de la Légion d'honneur à M. Gosselet, qui a été l'objet d'une très chaleureuse ovation. M. Cons a reçu la croix de chevalier.

Puis les délégués des Universités étrangères et françaises se sont avancés sur le bord de l'estrade et ont, les uns après les autres, lu des adresses aux Facultés de Lille.

M. le recteur Bayet a adressé alors un dernier remerciement aux Universités françaises et étrangères et s'est écrié : *Vive la science qui inspire toutes les Universités des deux mondes dans un même sentiment !* M. Lebon a déclaré la séance levée après avoir exprimé les vœux du gouvernement pour la prospérité des Facultés de Lille.

Il était plus de six heures et demie.

La municipalité de Lille avait offert aux autorités, professeurs et délégués de France et de l'étranger, ainsi qu'aux étudiants des Facultés de Lille et à leurs camarades venus du dehors, un banquet de 1,200 couverts qui a été servi dimanche à sept heures du soir, dans le hall du Palais Rameau.

Au dessert, M. le maire de Lille, qu'un deuil récent avait empêché de prendre part au banquet, est venu cependant pour parler au nom de la ville de Lille, et saluer ses hôtes : le ministre, les délégués de l'Institut, les professeurs et étudiants étrangers. Il l'a fait avec beaucoup de tact.

Après lui, le préfet a parlé au nom du peuple de la région « qui a acclamé le ministre avec enthousiasme ».

Le ministre du commerce a prononcé ensuite quelques mots. Il conservera un souvenir inoubliable des deux journées qu'il a passées à Lille et il y a laissé une partie de son cœur.

Ces deux journées, ajoute-t-il, sont une grande leçon pour la démocratie française. La ville de Lille a donné un couronnement suprême à l'œuvre de la démocratie en créant des Facultés où chacun peut venir puiser aux sources de la science sans distinction de classes, sans privilège aucun.

Le travail seul distingue maintenant les individus sortis des sociétés démocratiques et c'est au travail, qui engendre la liberté et ennoblit l'humanité, que le ministre boit en terminant.

Ses dernières paroles se sont perdues dans un brouhaha indescriptible ; la joyeuse humeur des étudiants, qui chantaient et applaudissaient, ne permettait plus de s'entendre.

Un orchestre formé et dirigé par M. Oscar Petit a exécuté, pendant le banquet, les hymnes nationaux des différents pays représentés.

A dix heures, on s'est séparé.

Le départ du ministre. — A 10 heures 35, le ministre, après avoir fait rapidement le tour de l'Esplanade pour voir les illuminations, a repris le train pour Paris avec sa suite. Les diverses autorités l'avaient accompagné jusqu'à la gare.

M. Lebon, de Paris serrendra à Niort, à la rencontre du président de la République.

Aucun incident ne s'est produit à son départ de Lille.

Les distinctions honorifiques. — A l'occasion de ces fêtes, le ministre a remis des médailles d'honneur aux ouvriers et employés de l'industrie dont les noms suivent :

Selosse, contre-maître dans la maison veuve Fouan-Leman et fils, à Tourcoing; Bourgeois, tisserand dans la maison Bétremieux, à Lannoy; Dujardin, tisserand dans la maison Bétremieux, à Lannoy; Clicq, charpentier dans la maison Cagnez, à Tourcoing;

Duriez, apprêteur dans la maison Ernoult-Bayart, à Roubaix; Desmadril, apprêteur dans la maison Ernoult-Bayard, à Roubaix; Grumaux, charron dans la maison Jonville, à Roubaix; Dhennin, employé dans la maison Dronlers à Ascq; Dujardin, employé;

Gérardy, tisseur dans la maison Cordonnier à Roubaix; Carpentier, contremaître dans la maison Duvillier, à Roubaix; Mme Lestivet, née Martyr, employée dans la maison Ternynck frères, à Roubaix; Vandenbulcke, surveillant dans la maison Carissimo, à Roubaix; Delannoy, maçon dans la maison Briffaux, à Hem.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Comité roubaisien de protection de l'enfance fonctionne depuis plus d'un an. C'est, en effet, le 1er mai 1894 qu'il a fait ses premières démarches près des jeunes mères et envoyé ses premières circulaires.

N'ayant pu obtenir la subvention de 5,000 francs qu'il avait sollicitée du Conseil municipal, il avait dû, tout d'abord, assurer son existence et son bon fonctionnement en faisant appel à la générosité des Roubaisiens; il avait ainsi réalisé, en quelques semaines, une somme qui approchait sensiblement de la subvention refusée : résultat presque inespéré, mais il était encore forcé de marcher prudemment et de mesurer parcimonieusement ses dépenses.

Il est bon, après cette première étape, de jeter un regard en arrière et de se rendre compte de l'œuvre accomplie : ce sera la meilleure façon de montrer à ses nombreux souscripteurs comment il a tenu ses engagements.

Depuis longtemps, à l'instigation du corps médical de Roubaix, la Mairie remettait à chaque déclaration de naissance une liste de conseils sur l'hygiène des enfants en bas-âge.

D'accord avec l'administration municipale, le Comité de Protection de l'enfance a remanié, dans un sens plus moderne, cet exposé des règles de l'hygiène infantile, lequel est actuellement distribué sous la forme d'un joli tableau orné de vignettes.

A chaque naissance, le Comité envoie aux parents une circulaire dans laquelle il appelle leur attention sur les règles d'hygiène, sur les soins à donner à l'enfant, sur la stérilisation du lait, etc., etc. De plus, il se met à la disposition des intéressés pour leur faire donner des conseils médicaux par ses médecins inspecteurs — et souvent, des secours en nature.

Ainsi, 210 familles ont réclamé l'assistance du Comité de protection de l'enfance; mais son action morale s'est étendue aux 3.500 familles qui ont reçu sa circulaire et les conseils qu'elle rappelle, à l'occasion de la naissance de chaque enfant.

L'action du Comité s'est exercée d'une façon plus efficace dans les 210 familles dont il vient d'être question.

Cette action se traduit d'abord par 150 enquêtes du secrétaire et environ 620 visites médicales. De plus, depuis le début de son fonctionnement, le Comité a distribué, avec des biberons hygiéniques et quelques stérilisateurs, 1,500 litres de lait aux enfants alimentés artificiellement, de nombreux bons d'aliments, des œufs (2 par jour) aux mères nourrices.

Pendant la saison rigoureuse, le Comité a aussi utilisé les bons des fourneaux économiques qui assuraient aux mères nourrices une nourriture saine et abondante.

Quelques enfants ont été placés, aux frais du comité, dans les différentes crèches de la ville.

Enfin des gratifications en argent, et surtout en nature, sous forme de vêtements, ont été distribuées aux mères qui avaient allaité leurs enfants de leur propre lait et obtenu ainsi de bons résultats.

Tout d'abord le Comité distribuait de l'argent à titre de gratification; mais pour faire bénéficier plus directement les enfants eux-mêmes de ces récompenses et de ces libéralités, il a pris ensuite le parti de distribuer des vêtements.

De là est née l'œuvre des vêtements et layettes, qui s'est greffée sur celle de la Protection de l'Enfance : les dames des membres du Comité se sont mises à l'œuvre et ont confectionné des vêtements, en ont réclamé à leurs amies, utilisant les coupons d'étoffes que quelques fabricants de la ville, répondant à l'appel du Comité, avaient mis à sa disposition.

Voilà, rapidement esquissé, le bilan du Comité de Protection de l'Enfance : sans doute, il est encore difficile d'apprécier les résultats que son action a produits sur la santé des jeunes enfants; ces résultats ne seront palpables qu'au bout de quelques années, et les statistiques de mortalité infantile seront améliorées à Roubaix, comme dans toutes les villes où la Protection de l'Enfance a exercé son heureuse influence.

Nous avons surtout voulu montrer aujourd'hui de quelle façon le Comité roubaisien a utilisé les fonds qui étaient à sa disposition. Toutes les sommes versées n'ont du reste pas encore été dépensées, et cela parce que certains souscripteurs généreux avaient versé une somme un peu plus forte pour la mise en train de l'œuvre et la constitution d'un fond de provision que le Comité a cru devoir respecter.

Frappés par le nombre des misères à secourir, des préjugés à combattre, des services à rendre; résolus à poursuivre notre œuvre parce que nous avons pu en apprécier toute l'utilité, nous faisons un nouvel appel aux souscripteurs qui ont encouragé nos débuts. Prochainement, nous ferons encaisser les souscriptions pour 1895 : nous espérons que tous nos coopérateurs nous amèneront des adhérents nouveaux et qu'ils auront à cœur de soutenir l'œuvre si éminemment utile, humanitaire et patriotique de la Protection de l'Enfance.

Nous rappelons aux personnes qui désirent envoyer directement leur obole que les souscriptions peuvent être adressées à M. Deschodt, président de l'œuvre, 24 rue Pellart ; les demandes de secours et de conseils doivent être adressées à M. Guilbert, secrétaire, au siège du Comité, 49 rue des Filatures.

Le Comité roubaisien de Protection de l'Enfance.

La revue des sapeurs-pompiers. — Dans la matinée d'hier des salves d'artillerie ont annoncé la fête de Saint-Mamert. L'hôtel des pompiers était décoré avec un goût parfait : des arbustes surmontés de trophées de drapeaux, présentaient un coup d'œil agréable. Les portes des dépôts de pompes à incendie ont été ouvertes au public, qui a pu ainsi constater le soin que ceux qui en sont chargés apportent à l'entretien du matériel.

A partir de dix heures et quart, les sapeurs-pompiers, en grande tenue de service et en armes, arrivent à leur hôtel, venant de tous les points de la ville. Le rappel a été battu à 10 heures 44. La compagnie s'est alors massée dans la cour, où M. le commandant Hubert a annoncé officiellement la nomination du nouveau sous-lieutenant, M. Théodore Leperq. Cet officier a été reconnu, ainsi que le sergent Stickelboeck et le caporal Urbain Leclercq.

La compagnie des sapeurs-pompiers a ensuite quitté la cour de l'hôtel, pour se rendre sur la Grande-Place, où, à 11 heures 1/4, la revue a été passée par M. Henri Carrette, maire de Roubaix, accompagné de M. Henri Milbéo, adjoint

Au moment où M. le Maire a passé devant le front de la compagnie la musique municipale la *Grande-Harmonie*, a joué la *Marseillaise*. Une foule très grande, maintenue par un certain nombre d'agents de police, a assisté à cette revue, favorisée d'ailleurs par un temps superbe. Puis M. le commandant Hubert a fait sortir des rangs le sergent Emire Macq, à qui M. Henri Carrette, maire de Roubaix, a remis la médaille d'argent de deuxième classe, qu'il a attachée sur le dolman de ce brave sous-officier, en le félicitant des actes de courage qui lui ont valu cette distinction.

M. le Maire de Roubaix et son adjoint M. Milbéo se sont rendus ensuite sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, pour assister au défilé. Ces Messieurs étaient accompagnés de M. le lieutenant-ingénieur Vanacker et de M. Delattre, médecin-major.

La compagnie des Sapeurs-Pompiers, précédée de la *Grande-Harmonie*, a défilé, avec son drapeau, devant les autorités; on a pu alors constater l'allure mâle et fière de nos pompiers qui, en cette circonstance, se sont montrés aussi bons soldats que braves et dévoués devant le feu.

M. Achille Lepers, adjoint au maire, sergent, marchait à la droite de sa section.

En quittant la Grand'Place, la Compagnie a fait une promenade en ville, en suivant l'itinéraire que voici : rues St-Georges, du Bois, des Fleurs, de l'Epeule, le boulevard de Cambrai, les rues d'Inkermann, des Fabricants et la rue Neuve.

A midi quinze, la compagnie, aux sons d'une très entraînante marche militaire rentrait à l'hôtel entre une double haie de curieux, très satisfait à la vue de ce spectacle.

Un vin d'honneur a été offert aux sapeurs et aux excellents musiciens, à la buvette de la compagnie. M. le commandant Hubert, au nom de officiers, a remis un bouquet au nouveau sous-lieutenant, M. Lepercq; de son côté, M. Catteau, président de la *Grande-Harmonie*, a offert des fleurs au nouvel officier, au nom de la musique municipale. Puis des vivats ont été chantés en l'honneur des nouveaux promus, MM. Lepercq, Stichelboeck et Leclercq.

Les sapeurs se sont ensuite retirés pour aller féliciter à leur domicile M. le sous-lieutenant Lepers et le nouveau décoré, M. Emire Macq, à qui des bouquets et des corbeilles de fleurs ont été offerts.

Le tir à la cible. — A 3 h. 1/2 de l'après-midi, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers s'est rendue à la société du tir national, Grande-Rue, pour le concours de tir d'honneur. Voici le résultat de ce concours qui a pris fin à 6 heures 1/2.

1er prix, deux couverts argent, 60 fr., à M. Watteau Emile, sergent tambour, vétéran; 2e prix, une pendule et deux candélabres (prix offert par la Grande-Harmonie), 50 fr., à M. Destock Pierre, sapeur à hache ; 3e prix, une cafetière 10 tasses, 45 fr. à M. Deman Henri, sapeur-pompier; 4e prix, six cuillères à café, 38 fr., à M. Thoof Henri, caporal fontainier ; 5e prix, un régulateur, 28 fr., à M. Caron Jules, fontainier ; 6e prix, service à découper, 22 fr. à M. Vanackère Agapit, lieutenant-ingénieur.

9e prix, montre nickel à remontoir, 16 fr., à Deman Constantin, sapeur ; 8e prix, un réveil, 13 fr., à Macq Emire, sergent ; 9e prix, deux couverts métal blanc, 10 fr., à Smeestère, caporal clairon ; 10e prix, une pince à sucre, 6 fr., à Leclercq, fourrier ; 11e prix, une surprise, 6 fr., à Sengier, sapeur; 12e prix, une surprise, à Six Augustin.

La fête de la Pentecôte. — C'est avec une solennité toute particulière que cette grande fête a été célébrée dans toutes les paroisses de Roubaix. Aux manifestations de foi et de piété auxquelles elle a donné lieu de la part de la population chrétienne de notre ville, s'est joint l'éclat des cérémonies et des chants.

Les chorales et les maîtrises ont rivalisé de zèle et de talent pour donner aux offices plus de splendeur et de solennité. La messe de Bouichère, a été exécutée avec succès à Saint-Martin sous la direction de M. Broquet qui a lui-même interprété en artiste le *Benedictus* avec accompagnement de violoncelle

La chorale Notre-Dame a repris la messe solennelle en si mineur de Niedermeyer qu'elle avait interprétée à Pâques. Cette deuxième audition a été à la hauteur de la première. Reprise également par la chorale du cercle Saint-Eloi à Sainte-Elisabeth, de la messe Dom Alphonse avec *Credo* de Nicou-Choron et adaptation d'orchestre par M. Sautin. L'œuvre et l'interprétation ont été comme précédemment, très favorablement appréciées.

A Saint-Jean-Baptiste excellente exécution de la messe de Pessart, arrangée à trois voix par M. Paul Rosticher, organiste. Cette exécution a été rehaussée par un solo de basson interprété par M. P. Bulteau, 1er prix du conservatoire de Paris et par le chant d'un *Ave Maria* dans lequel M. Eken a fait admirer une voix bien douée et bien exercée.

Dans toutes les autres paroisses, les chants exécutés en musique ont eu également le plus légitime succès.

Partout l'affluence a été extraordinairement nombreuse, comme d'ailleurs pour toutes les grandes solennités de l'année.

La solennité de l'Adoration du Sacré-Cœur. — Concurremment avec la fête de la Pentecôte, la paroisse du Sacré-Cœur célébrait dimanche la solennité de l'adoration. Cette fête a été précédée d'un tridnum très suivi et de l'adoration nocturne.

Le T. S. Sacrement a été exposé samedi soir et les adorateurs se sont succédé sans interruption pendant la nuit et pendant la journée du dimanche.

Les offices de la journée ont emprunté une splendeur toute particulière à cette concurrence de deux grandes fêtes. L'affluence des fidèles a été exceptionnellement nombreuse surtout à la cérémonie de clôture qui a eu lieu à six heures du soir.

Un missionnaire diocésain qui avait donné les prédications des exercices du tridum et de la fête a prononcé un éloquent discours sur l'apostolat que tout chrétien doit pratiquer dans la famille et dans la société, par la parole, par l'exemple et par la prière. Les considérations essentiellement pratiques développées sur ce sujet par l'orateur avec une chaleur communicative ont produit sur l'assistance une profonde impression.

Le sermon a été suivi de la procession du T.-S. Sacrement précédé d'une nombreuse escorte d'hommes. M. le curé de la paroisse a ensuite prononcé l'amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus à laquelle s'est associée toute l'assistance et la cérémonie a été terminée par un salut solennel.

Les chiffres de M. Achille Lepers. — *Le Roubaisien* de samedi matin revient sur certaines affirmations de M. Achille Lepers relativement aux brasseurs. Et voici ce qu'il dit :

« Nous n'avons pas la prétention de nous poser en défenseur de cette corporation qui sait très bien se défendre elle-même, ainsi qu'on le verra par les extraits d'une lettre qu'un de ses membres nous a fait l'honneur de nous adresser.

» Le citoyen Lepers a prétendu que l'administration dont il est un des plus précieux ornements avait réalisé un supplément de recettes de 200,000 francs sur les brasseurs ; un journal socialiste, l'officiel des collectivistes locaux a affirmé, par la plume d'un de ses plus brillants rédacteurs, que les brasseurs « n'avaient jamais consenti à payer un abonnement supérieur à 380,000 francs par an. »

» Notre correspondant nous communiqué une lettre publiée en son temps par le *Journal de Roubaix*, dont les chiffres n'ont jamais été démentis. »

Cette lettre conclut à une différence de 5.665 fr. perdus par la ville en 1893.

Voici d'après le même correspondant les chiffres pour l'année 1894 :

« Les brasseurs de Roubaix ont payé 485,529 fr. 20.

» Ils avaient offert, en janvier 1894, 485,000 fr. pour conclure l'abonnement, et ont essuyé un refus.

» Si l'administration avait accepté leur offre, elle eût touché :

» Abonnement ....fr.	485.000
» Fabrication des Hospices, 1.700 hect......	4 500
» Economies frais de perception..........	37.500
Total..........	528.090
» Préjudice par la ville..........	41.561

» C'est, continue le *Roubaisien*, en réponse à ces chiffres officiels, puisqu'ils sont puisés dans le bulletin communal, que le distingué rédacteur du journal collectiviste prétend que si l'ancien conseil était resté à la mairie et avait continué à faire payer aux brasseurs 380.000 francs par an, la ville eût perdu plus de 120.000 francs chaque année.

A cette affirmation inexacte notre correspondant répond par la lettre suivante :

« Roubaix, le 9 mai 1895.

» Monsieur le directeur du *Roubaisien*,

» On me met sous les yeux un article d'un journal socialiste, paru dimanche dernier, dans lequel on prétend détruire les allégations renfermées dans mes lettres des 12 janvier 1894 et 1er mai 1895 dont vous trouverez les copies ci-incluses.

» Outre que mon contradicteur ne répond pas directement à mon argumentation, il avance des choses absolument fausses que je vous prie de réfuter :

» 1° Les brasseurs, dit-il, payaient 380.000 fr. pour abonnement.

» Grave erreur ! le taux de l'abonnement variait avec la consommation de l'année précédente et nous avons notamment payé : en 1889 : 381.767.88 ; en 1890 : 432 118 07 ; en 1891 : 387.050.40 ; soit environ 61 000 fr. d'écart en 3 années.

» 2° « L'année 1894 a rapporté à la ville toujours avec le système de l'exercice, 485.529 fr. 20 pour la brasserie, nous dit-on, et de cette somme, on a déduit tous les frais occasionnés par 35 employés d'octroi dont il a fallu créer les emplois afin de se garantir contre la fraude.

» Qu'est-ce que cela veut dire? Que pour avoir le chiffre net de la recette il a fallu déduire de francs 485.529.20

» Les frais occasionnés par 35 employés, soit... 52 500

» Reste.......... 433.029 20

» Nous sommes d'accord, mais si, au contraire, cette phrase peu claire, tend à faire croire que le chiffre de fr. 485 529.30 est le produit net, défalcation faite des frais de perception, je déclare nettement à mon contradicteur qu'il se trompe.

» Veuillez, Monsieur le rédacteur en chef, soit faire un article à ce sujet pour éclairer le public, soit reproduire la présente lettre ainsi que mes deux lettres précédentes, et agréer l'expression de mes meilleurs sentiments » UN BRASSEUR. »

Et le *Roubaisien* conclut :

« Il ressort de cette lettre que, contrairement à l'affirmation du journal socialiste, l'abonnement des brasseurs n'était point de 380,000 fr. par an puisqu'il variait d'une année à l'autre en raison de la consommation de l'exercice précédent; qu'ensuite, les brasseurs ayant offert pour l'abonnement 1893.......... 485.000.»»
la ville n'ayant touché net déduction faite des nouveaux frais de perception que...... 433.039.20

le déficit paraît être de.......... 51.970.80
pour la caisse municipale, au lieu de 41.561 fr. indiqués dans la précédente lettre de notre correspondant.

» Si après une pareille démonstration les Roubaisiens ne sont pas enchantés de la façon intelligente dont les collectivores administrent les finances municipales, c'est qu'ils seront bien exigeants. » Henri DESCHAMPS. »

Le « Roubaisien » rapporte, sous le titre : *Violation d'un domicile par un adjoint au maire*, le fait suivant :

« Dans la rue de l'Epidème, 6, habite un ouvrier couvreur, Emile Leplat, resté veuf avec cinq enfants qu'il confie pendant son absence à une femme de ménage.

» En février, un employé de la ville accompagné d'un agent de police vint prévenir les locataires des maisons de la rue de l'Epidème les plus proches du cimetière agrandi, qu'en raison de cette proximité, ils devraient chercher d'autres maisons pour le 1er mai.

» Mais Leplat resta encore pendant le mois de mai.

» Le mercredi 22 mai un piqueur de la ville vint demander quand Leplat quitterait le numéro 6 de la rue de l'Epidème : Il lui fut répondu que l'immeuble serait libre fin mai.

» Le 24 mai, le citoyen Trannoy, adjoint au maire de Roubaix, revint accompagné d'un menuisier ; et, sans jugement, sans commissaire de police, sans sommations, il fit, en présence des cinq enfants de Leplat et en l'absence de ce dernier, arracher les portes et les fenêtres de l'habitation.

» Quand le père rentra sa journée faite, il trouva ses enfants pleurant dans la maison ouverte à tous les vents ! »

⁂

Un de nos collaborateurs est allé voir M. Trannoy, qui, après avoir lu l'article du *Roubaisien*, lui a donné les explications suivantes :

» Vous savez que ces maisons ont été destinées, par un vote du Conseil municipal, aux veuves indigentes chargées de famille.

» Tous les locataires avaient donc été prévenus dès le premier décembre 1894 d'avoir à chercher un autre logement pour le premier janvier 1895.

» Quelques-uns firent des difficultés, entr'autres M. Leplat, qui prétendit ne point quitter sa maison.

» Et M. Trannoy ajoute : ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il ne payait pas de loyer !

» Et si vous aviez vu la maison, dans quel état délabré elle était...

» Je suis donc allé, un jour du mois dernier, chez Leplat, et j'ai fait enlever les fenêtres de la maison par un menuisier.,. »

Chez M. Leplat, rue de l'Epidème, au numéro 6, notre collaborateur a interrogé M. Adolphe Leplat, le fils aîné de la famille, M. Leplat père étant absent.

» — Vous étiez là quand M. Trannoy est venu, le mois dernier, donner l'ordre au menuisier d'enlever les portes et les fenêtres ?

» — Oui, monsieur. Et nous avons été obligés de décrocher les volets de la maison voisine pour fermer les ouvertures.

» J'avais dit à M. Trannoy de nous laisser jusqu'au 31. Non, non, a-t-il répondu, c'est tout de suite... Et le menuisier a enlevé la porte de la maison, les deux châssis et la porte de la chambre, et on a mis le tout dans une maison voisine.

» — Est-il vrai que vous ne payiez pas le loyer ?

— Mais si, Monsieur, on peut vous montrer le livret de reçus...

Un des enfants va le chercher : le dernier reçu date de décembre 1894.

— Si nous n'avons pas payé depuis, ajoute M. Adolphe Leplat, c'est qu'on ne s'est pas présenté pour recevoir.

» Du reste, tous ceux qui étaient ici n'ont pas soldé non plus leur loyer, qu'on n'a pas réclamé.

» Et puis, monsieur, pourquoi mettre les gens à la porte ainsi, puisque ces maisons ne sont pas occupées... »

En effet, les douze maisons de ce quartier ne sont pas habitées ; et elles ont l'air bien tristes, avec leurs volets fermés sur lesquels se lisent toutes sortes d'inscriptions à la craie.

Une lettre de Madagascar. — Un Roubaisien, M. Georges N..., soldat au petit état-major du régiment d'Algérie, qui fait partie du corps expéditionnaire de Madagascar, vient d'adresser à ses parents qui habitent boulevard Gambetta, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Marovoay, 23 mai 1895.

« Voilà une heure que nous avons pris cette ville. Vous voyez que je ne suis pas paresseux pour vous écrire... Que de choses depuis ma dernière lettre ! C'est encore le visage noir de poudre que je vous écris, depuis mon départ de Majunga.

» Le lendemain du débarquement, nous avons pris sept à huit villages sans importance. Mais, aujourd'hui, c'était autre chose. Nous étions campés, lorsque, à 11 heures du soir, nous avons été attaqués. Nous nous sommes battus jusqu'à une heure de l'après-midi.

» Les Hovas étaient vingt fois plus nombreux que nous. Je ne puis vous raconter les détails du combat : j'en pourrais écrire dix pages. J'ai brûlé, pour ma part, cent trente cartouches. Je ne sais si j'en ai tué, mais il y avait beaucoup de morts du côté des ennemis. De notre côté, nous avons eu un tué et quatre blessés.

»... Dans la razzia, j'ai pris, à moi seul, deux oies, quatre canards, un poulet et un bison.

» Partout où nous passons, nous mettons le feu dans les villages, où les maisons sont de paille. Les gens sont noirs, et sont des plus sommairement vêtus, — du moins les Malgaches. Les Hovas sont jaunes.

» .... Vous n'avez pas à vous faire de mauvais sang à mon sujet. Vous rappelez-vous les *Français au Tonkin*, que nous avons vu jouer au Cirque, à Roubaix ? Eh bien, je ne me fais pas plus de bile que celui qui occupait le principal rôle là dedans... En tous cas, c'est un beau tableau, que celui de la guerre. Ainsi, hier, je rêvais que je me trouvais à Roubaix, quand une fusillade est venue me réveiller. Je ne me suis pas étonné du tout ; j'ai pris mes armes, et j'ai fait comme les autres. Mais les tirailleurs sont devenus furieux ; ils se sont élancés et ne se sont arrêtés que lorsqu'il ne restait plus un Hova devant eux.... »

Les Bains Roubaisiens. — Les Bains roubaisiens, dits *Bains populaires*, installés rue Pierre-Motte, seront ouverts au public à la fin du mois de juin. Depuis un mois déjà que la canalisation est faite, l'eau, qui provient de l'établissement de M. Etienne Motte, rue d'Alger, arrive en abondance.

La piscine, longue de 40 mètres, et large de 8 mètres, est profonde, pour les grands bains, de 2 m. 90, et, pour les petits bains, de 80 centimètres.

Cent vingt cabines « déshabilloires » sont installées, tant au pourtour qu'à la galerie du premier étage.

Il ne sera permis de se baigner dans cette piscine qu'après s'être préalablement lavé dans une salle *ad hoc*, où des lavabos seront mis à la disposition des baigneurs.

Il existera trente salles de baignoires pour les bains populaires, à prix réduits, et vingt-et-unes cabines de luxe. D'autre part, une salle d'hydrothérapie, où chacun pourra suivre un traitement, sera mise à la disposition du public.

Distinctions honorifiques. — Dans la liste des décorations conférées à l'occasion des fêtes universitaires de Lille, nous trouvons :

Sont promus officiers d'instruction publique : MM. Philippart, docteur en médecine à Roubaix ; Liénard, directeur de l'école communale de Lys-lez-Lannoy.

Officier d'Académie : M. Mathieu, directeur d'école à Croix.

Succès universitaires. — Nous apprenons que M. Edmond Musin, ancien élève du Collège, ex-interne à l'asile de Bailleul, vient de soutenir sa thèse de doctorat devant la Faculté de médecine de Lille, le jeudi 30 mai.

Il a obtenu la note : Très bien satisfait, avec félitations du jury.

M. Edmond Musin va s'installer prochainement à Roubaix.

La bénédiction du drapeau des Médaillés du Travail. — La société des *Médaillés du Travail*, nouvellement autorisée, a fait bénir son drapeau dimanche, à la messe de midi, en l'église Saint-Martin. C'est M. le chanoine Berteaux. qui a donné la bénédiction. Le vénérable doyen a prononcé, à cette occasion, quelques paroles bien senties, pour féliciter les Médaillés du Travail, de la pensée qu'ils ont eue d'appeler sur leur société les bénédictions du ciel.

Les *Médaillés du Travail*, au nombre de vingt-six, ayant à leur tête leur président-fondateur. M. Henri Ferret, ont assisté dans le chœur, à la messe qui a suivi. Pendant l'office, la philarmonique du Jean *Ghislain* s'est fait entendre.

A la sortie de l'église, un bouquet a été offert par les employés de M. Wibaux-Florin, au doyen de la *société*, M. Félix Franchomme, qui compte, dans cet établissement, cinquante-sept années de service. Une remarque à faire : ce vieux serviteur qui, cependant est médaillé, n'a jamais reçu ses insignes.

La philarmonique du Jean Ghislain, a reconduit les *Médaillés du Travail*, au local de la société, au *Sans-Souci*, rue du Collège où a eu lieu un banquet

Ajoutons que la société fera célébrer, aujourd'hui lundi, à neuf heures une messe en l'église St-Martin.

La course vélocipédique de Lille-Calais. — La course de Lille-Calais a eu lieu dimanche matin. Le départ s'est effectué à 6 heures 25. Le premier arrivé est Garin de Maubeuge qui a accompli le trajet en 4 heures 7 minutes.

Les coureurs roubaisiens ont obtenu une large part des succès.

Vétérans. — 4e prix, Télès Delcambre; 2e prix, Catrice; 4e prix, Théo Callens.

Juniors. — 10e prix, Dubar ; 11e prix, Blin.

Amateurs. — 3e prix. Katzi.

M. Delcambre qui tenait le peloton de tête a eu son pneumatique crevé à dix kilomètres avant l'arrivée à Calais. Par suite un retard de quinze minutes. Sans cet incident, il aurait peut-être été classé premier.

L'anniversaire de l'inauguration du local « La Paix ». Nous avons dit qu'à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration du local de la société coopérative « La Paix » une fête a été organisée par les membres de cette société.

A cette occasion, la fanfare de cavalerie de Wasquehal a prêté son concours et a pris part au concert qui a été offert aux coopérateurs et à leur famille dans la salle des fêtes de *la Paix*, boulevard de Belfort. La fanfare ouvrière *la Paix*, s'est également fait entendre pendant ce concert, auquel assistaient un grand nombre de personnes.

Plusieurs chanteurs s'y sont fait applaudir.

La représentation a été clôturée par un vaudeville *la Consigne est de ronfler*, qui a obtenu beaucoup de succès.

Aujourd'hui lundi, réception des sociétés musicales étrangères à la gare et continuation de la fête.

Les alentours du local *La Paix* sont pavoisés, et deux banderolles portent cette inscription : *Soyez les bienvenus.*

Un enterrement civil. — Les habitants de la rue Saint-Jean ont assisté, dimanche, à quatre heures de l'après-midi, à un triste spectacle. Il s'agissait de l'enterrement civil de Geneviève Lefebvre, âgée de 39 ans, demeurant au n° 22 de cette rue.

Un certain nombre de membres de la Libre-Pensée, hommes et femmes, ont suivi le cercueil. Parmi eux se trouvait le citoyen Bogaert.

Nous croyons savoir que cette petite manifestation de la Libre-Pensée n'avait pas sa raison d'être, car Geneviève Lefebvre ne faisait pas partie de la société. Si son enterrement a été purement civil, c'est que, après une démarche faite par un vicaire de Sainte Elisabeth, cette femme, dont l'union était illégitime, a refusé de désavouer publiquement cette union. C'est pour ce motif que les honneurs de la sépulture chrétienne n'ont pu lui être rendus.

Une lamentable affaire vient de jeter l'émoi dans le quartier du Pile. Si pénible que soit ici notre mission, nous avons le devoir d'en entretenir nos lecteurs. Un instituteur, Frère des Ecoles chrétiennes, Alexandre-Joseph Truffet, âgé de 30 ans, né à Haplincourt (Pas-de-Calais), en religion Frère Célestin, quittait mercredi soir son école, rue Bourdaloue. Pour obtenir la permission de s'absenter, il prétextait à son directeur une maladie de sa sœur.

Or, le jeudi, on apprenait par la police que le Frère Célestin était accusé d'actes immoraux par quelques-uns de ses élèves âgés de 10 à 13 ans. Rien n'était venu à la connaissance du respectable Frère Elasse, directeur de l'école. C'est, nous venons de le dire, la police qui aurait recueilli les premières plaintes.

Les enfants n'ont rien dit au directeur de l'école de la rue Bourdaloue, et celui-ci (il l'a déclaré au commissaire de police) pense que les parents devaient tout ignorer, puisqu'ils ne lui ont adressé aucune plainte. « Inutile de vous dire, a ajouté le Frère Elasse au commissaire, que si le Frère Célestin est réellement coupable, nous sommes les premiers à le condamner énergiquement. »

D'autre part, quelques élèves ont été entendus par M. le commissaire de police. Ces jeunes témoins se seraient, nous assure-t-on, montrés très catégoriques... Attendons de savoir toute la vérité avant de nous prononcer.

Le parquet de Lille est descendu, samedi après-midi, à Roubaix, pour compléter l'enquête du commissaire de police.

MM. Vouex, substitut du procureur de la République, et Vitry, juge d'instruction, accompagnés de M. le greffier Planque, se sont d'abord rendus à l'école de la rue Bourdaloue, où ils ont reçu la déposition du Frère directeur. De là, le parquet est venu s'installer dans la salle destinée aux instructions, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, où dix enfants, élèves du Frère Célestin, ont été entendus.

Les membres du parquet ont repris le train pour Lille à 6 heures 48.

Nous souhaitons que — coupable ou non — le Frère Célestin puisse être confronté avec ses accusateurs.

Un drame de famille. — Un homme frappé de quatre coups de couteau par son beau-fils. — Une scène des plus regrettables s'est déroulée, samedi, à 6 heures du soir, dans le quartier du Pile. Au numéro 156 de la rue de Leuze habite un peigneur, Edouard Mast, âgé de 32 ans, marié et père de cinq enfants.

Depuis quelque temps, des discussions s'élevaient entre le mari et la femme. Cette dernière avait même dû, à plusieurs reprises, quitter le domicile conjugal, à la suite de scènes violentes. Or, samedi, Edouard Mast rentrait chez lui en état d'ivresse. Après avoir brisé les quelques meubles qu'il possédait, il s'en prit à sa femme. Mme Mast a, de son premier mariage, un fils, Louis Dubois, qui, aujourd'hui, est âgé de vingt ans, et qui exerce la profession de rattacheur.

Prévenu par sa sœur de ce qui se passait, le jeune homme se rendit chez son beau-père, et, voyant sa mère, qui portait dans ses bras un jeune enfant, aux prises avec son mari, il s'arma d'un couteau, dont il porta quatre coups à Mast, qui a été atteint au-dessus de l'arcade sourcilière gauche, au sommet de la tête, dans le dos, et au cou.

Le premier coup a été porté avec une telle violence que la lame du couteau s'est brisée.

A la vue du sang, le meurtrier s'est montré désespéré. Il a aussitôt prié sa mère de l'accompagner au bureau de M, le commissaire de police du quartier Sainte-Elisabeth, où, des larmes plein les yeux, il a raconté au magistrat la scène que nous venons de rapporter,

Dubois a été aussitôt arrêté.

Quant à son beau-père, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bole,

Découverte d'un noyé au Pont de la République. — Des personnes qui, samedi après-midi après-midi, regardaient passer, au Pont de la République

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE
TROUSSEAUX et LAYETTES
Immense assortiment de **Linge brodé** et cousu à la main. Grand choix d'articles hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches** et **couleurs**, **Douillettes**, **Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême**, **Chapeaux**, **Bonnets**, **Tabliers**, etc. **Rideaux** en tous genres.
CHEMISES pour hommes et jeunes gens, toutes faites et sur mesure
Dépôt de Toiles des Vosges et **Linge de table**, garantis à l'usage
SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION
Prix fixe marqué en chiffres connus. — NOMBREUSES OCCASIONS
39663 ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX 8031

un petit bateau à vapeur, virent avec stupéfaction, dans le remous, apparaître un cadavre qui coula aussitôt. Des recherches furent faites dans la soirée mais n'aboutirent à aucun résultat. On désespérait de retrouver ce cadavre quand, dimanche, vers onze heures et demie du matin, il reparut à la surface de l'eau. Les personnes présentes, le ramenèrent sur la berge, et la police, prévenue, fait a après les constatations d'usage, transporter le corps à la Morgue.

Le noyé a été reconnu par un agent de police. C'est un ouvrier, âgé d'une quarantaine d'années, Jean-Baptiste Losfeld, qui habite au hameau des Trois-Baudets, à Hem.

La famille de ce malheureux a été informée de cette découverte, dans l'après-midi de dimanche.

Le corps paraît avoir séjourné quelques jours dans l'eau ; cependant on affirme que Losfeld a travaillé jusqu'à vendredi dernier. On croit à un accident.

Le service d'inspection des denrées alimentaires a saisi, pendant le mois de mai, pour différents motifs : 1,157 kilog de viande et 534 kilog de poissons et légumes.

Une saisie à la halle aux poissons. — M. l'inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, samedi matin, à la halle, cinq cents kilogs de poisson impropre à la consommation.

Les grèves. — Les vingt-six tisserands grévistes du tissage des fils Alfred Motte ont repris le travail, samedi, à 10 heures du matin, après avoir obtenu les deux centimes d augmentation qu'ils réclamaient.

D'autre part, les ouvriers de MM. Motte frères, filateurs, rue des Longues-Haies, qui ont eu, samedi, plusieurs entrevues avec leurs patrons, ont décidé de reprendre le travail mardi matin

Il n'en est pas de même chez MM. Motte et Delescluse, apprêteurs, boulevard de Belfort, dont les ouvriers grévistes, après s'être deux fois présentés, samedi, à l'établissement, ont décidé la continuation de la grève.

Une noyade au pont du Sartel. — Un terrible accident s'est produit, samedi à midi et demi, au pont du Sartel, où le jeune Constant Desbonnet, âgé de 12 ans, s'est noyé dans les circonstances suivantes : Cet enfant, après avoir dîné, avait quitté le domicile de ses parents, rue d'Estaing, cour Saint-Simon, 8, pour suivre quelques camarades. Ceux-ci l'engagèrent à se baigner.

A peine le jeune Desbonnet était-il entré dans l'eau, qu'il coulait à pic et reparaissait à la surface, mais ne donnant plus signe de vie. Soudain, il disparut, et, malgré toutes les recherches faites, il a été impossible de retrouver son cadavre.

Un accident dans une filature — Un bâcleur occupé dans la filature de M. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux Chênes, s'est fracturé l'avant-bras droit, samedi après-midi, en voulant remettre une corde à son métier en marche. Le blessé, Camille Gelée, âgé de quatorze ans, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Butruille.

Lannoy. — *Un festival.* — La commission des fêtes de Lannoy a décidé, dans sa séance du 28 mai, de donner, le 25 août prochain, un grand festival d'harmonies et de fanfares. Les primes, qui seront assez élevées, seront tirées au sort par les chefs des sociétés,

— *Un concours de bébés.* — Un concours de bébés aura lieu à Lannoy dimanche prochain, 9 juin, dans les salons du *Café de l'Hôtel-de-Ville*. Cinq cents prix, en médailles, diplômes et palmes, seront distribués.

Flers-le-Breucq. — *Le festival du 16 juin.* — Pour le festival du 16 juin, deux kiosques seront installés pour l'audition des 43 sociétés qui y participeront : l'un sur la nouvelle place Descat et l'autre rue de l'Eglise.

Le comité organisateur ne néglige rien pour la réussite du festival et, de leur côté, les habitants se préparent à recevoir dignement les étrangers qui s'y rendront. La fête sera annoncée la veille par une grande retraite aux flambeaux dans les rues du Breucq.

Le vademecum du voyageur.— Que d'ennuis on éviterait, si l'on savait *ce qu'il faut savoir pour voyager en chemin de fer.* Cette lacune vient d'être comblée grâce à une petite brochure très claire et très pratique que nous devons à M. A. Derez, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer.

Pour donner une idée du profit qu'on peut retirer de la lecture de cette excellente brochure, il nous suffira d'en indiquer le sommaire.

1° *Voyageurs, bagages.* — Billets simples, d'aller et retour, de famille. Abonnements ordinaires, d'élèves, d'étudiants, de famille pour les stations thermales, et d'ouvriers. Transport de malades et de blessés. Carte de circulation à demi-place Voyage à Lourdes. Voyages d'excursion.

Animaux. — Chiens, chevaux, bestiaux.

Voitures. — Pompes funèbres, cercueils.

2° *Marchandises en grande vitesse.* — Denrées, finances, valeurs, objets d'art Produits divers admis aux concours et aux expositions. Colis postaux. Tarifs de factage et de réexpidition. Prise et remise des marchandises à domicile.

Cette brochure de 250 pages, avec tarifs et barèmes, est en vente au bureau du Journal de Roubaix, au prix de 2 fr. 50. 93463

ONDINE
POUDRE PUR RIZ
Hygiénique
Rafraîchissante
pour la Peau
PRÉCIEUSE
pour
BÉBÉS
En vente partout
Rizerie de France, Lille-Paris
28135

CHAPELLERIE de LUXE Paris-London
Hri Deleporte
6 Grand'Place
ROUBAIX 1ères Marques

Beaucoup de personnes qui *toussent* se figurent avoir quelque chose à la *poitrine*. Il n'en est souvent rien, fort heureusement, et cela tient à un effet nerveux. On s'en débarrasse en prenant chaque jour une cuillerée à café de **Tisane Dussolin.** On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. 38685

WATTRELOS

Un carrousel au Crétinier. — Un grand carrousel international, en voiture, est décidé, pour le dimanche 7 juillet, au hameau du Crétinier. Des prix, s'élevant à la somme totale de 215 francs, seront répartis entre les vainqueurs. La mise est fixée à un franc.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805 — 37910

55 ANNÉES DE SUCCÈS — 58 RÉCOMPENSES
Alcool de Menthe de RICQLÈS
SEUL VERITABLE ALCOOL DE MENTHE contre indigestion, dyssenterie, cholérine, maux d'estomac, de tête, de cœur. Calme instantanément la soif et assainit l'eau. Préservatif souverain contre les épidémies. 40278—93937
Exiger le nom : de **RICQLÈS** *sur les flacons.*

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage de **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**
Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois. vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faites usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**
Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 1880

MAISON DU TAPIS
LINOLEUM
en toutes largeurs et qualités (importation directe)
MOQUETTES, FOYERS, CARPETTES
TAPIS DE PERSE
PORTIÈRES ET TENTURES
OCCASION. **LE TRIANON** *joli tapis de table frangé, toutes nuances, 150 sur 150*, **5,90.**
Seule adresse :
E. DUJARDIN ET Cie
7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix
N.-B. — Envoi franco d'échantillons sur demande

TOURCOING

La canalisation d'eau potable. — On procède depuis vendredi à la pose des tuyaux qui, par la rue du Fresnoy, doivent relier entre elles les deux conduites maîtresses de la rue du Blanc-Seau et du boulevard d'Armentières à Roubaix. La tranchée a d'abord été ouverte puis comblée jusqu'au pont du Fresnoy, pour reprendre ensuite au delà du pont ; samedi soir, il ne restait plus qu'à poser la vanne qui doit être établie au confluent de la rue du Blanc-Seau et à opérer le raccordement des deux tronçons au dessus du canal.

Puisque nous voilà au pont du Fresnoy, on nous permettra de signaler l'escalier de la berge droite du canal, qui, tombé en ruines lors des inondations de l'année dernière, *n'a pas encore été réparé.* On a cependant déposé, depuis quelques mois, plusieurs tombereaux de cendres, qui témoignent de la bonne volonté où l'on est de *commencer les travaux.* Mais les cendres s'en sont allées par la pluie, obstruant le ruisseau, et les marches en pierres de l'escalier ont continué à rouler jusqu'au bas du canal, se brisant et s'effritant chaque jour davantage. C'est miracle que les gamins, qui s'amusent à les pousser sur la pente, ne se soient pas encore fait écraser par l'une d'elles. Si les cendres apportées pour commencer les réparations témoignent la bonne volonté, on ne peut cependant admettre, qu'en ce cas, bonne volonté compte pour œuvre.

Un peu plus loin, près du viaduc du chemin de fer d'Halluin, un éboulement s'était produit. Là aussi les réparations sont commencées depuis cinq mois; mais elles marchent avec une extrême lenteur. Il serait cependant bon d'enlever les décombres qui ont roulé jusque dans le canal et qui, en cette saison surtout, portent entrave à la navigation. Ne pourrait-on mettre là quelques ouvriers de plus, au lieu d'un seul qui y travaille ordinairement et qui ne peut guère arriver à déblayer la masse de terre qui reste encore à transporter ?

La fête de la Pentecôte. — La grande solennité religieuse de la Pentecôte a été célébrée avec éclat dans toutes les paroisses. L'affluence a été grande, comme de coutume, dans nos églises.

A St-Christophe, la maîtrise a exécuté, sous la direction de M. Duponchel, une très belle messe de Th. de la Hache.

Succès de « la Tourquennoise » au concours de Calais. — Une dépêche reçue à Tourcoing vers quatre heures de l'après-midi, annonce que notre belle société de gymnastique et d'armes *La Tourquennoise* a obtenu le premier prix contre Arras qui était resté longtemps invincible dans les luttes des environs. La dépêche ajoute qu'on conserve le meilleur espoir pour le résultat de la journée d'aujourd'hui lundi.

Le concours de tir de la Nouvelle-Aventure. — Ce concours à la carabine Flobert, à 12 mètres, et au fusil Gras, à 20 mètres, a présenté, hier dimanche, la plus grande animation : de nombreux tireurs étaient venus de loin, du Nord et du Pas-de-Calais ; jusqu'ici près de 400 ont pris part au concours, et plus de cent sont inscrits pour aujourd'hui lundi.

La subvention de la ville de 3000 fr. a été employée en entier pour les prix de carabine Flobert; mais les prix du tir au fusil Gras, composés pour la plupart d'œuvres artistiques, offerts par de généreux donateurs, ont encore une tout autre importance. Nous citerons, entre autres, un bronze reçu seulement dimanche après-midi, don de M. V. Cousin, de Fourmies, sujet patriotique *Au Drapeau*, par Moreau. Et cependant ce n'est qu'un 2e prix.

Les prix, au nombre de 180, dont le moindre a une valeur de plus de 15 fr., seront exposés, à partir de 9 heures, dans la grande cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. La distribution aura lieu à 5 heures et sera suivie d'un concert sur la Grande-Place par la Fanfare du Petit-Château et la fanfare « Les Intimes. »

L'Armée du Salut. — Cette légendaire milice aurait-elle l'intention de conquérir Tourcoing ?

La même section qui avait fait une courte apparition le dimanche 26 mai est revenue le jour de la Pentecôte, et a encore parcouru une partie de la ville : les rues du Château, du Moulin-Fagot, de la Croix-Rouge, etc. Le peloton a ensuite gagné la frontière.

Les dames offraient tendrement le fameux journal *Le Cri de Guerre*, pour un petit sou.

On trouve dans cette feuille de singulières choses, d'étranges citations et de bien surprenantes illustrations ; tout cela dénote son origine anglicane et fait penser aux Quakers, aux Méthodistes, etc.

Blanc-Seau. — Au concours de gymnastique de Calais, la *Jeunesse du Blanc-Seau* a obtenu, en première division, le premier prix d'honneur et le premier prix pour mouvements avec engins. La société rentre mardi. Toutes nos félicitations.

Parmi les personnes qui reçoivent une décoration